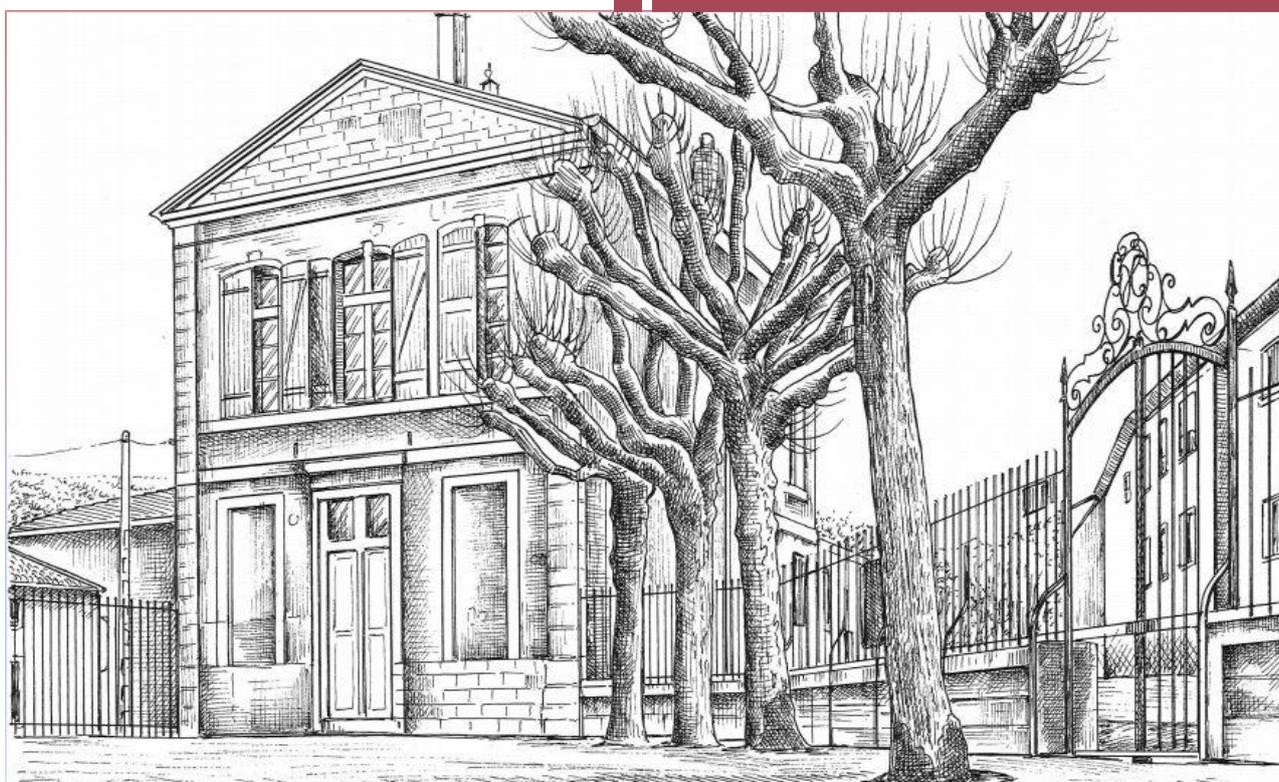


ANNÉE 2023



Les Echos de la Pierre au Jô



Conseils municipaux
Page 10

Les Associations
Page 21

L'Etat civil
Page 65

Bulletin municipal
Norroy les Pont-à-Mousson



Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale sont heureux de vous accueillir à la cérémonie des Vœux qui aura lieu Salle Camille Gauthier Espace du Château

Dimanche 21 janvier 2024
A 11 h 00

A cette occasion, seront remis les prix aux lauréats des concours de l'année 2023

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2024

Sommaire



Sommaire	3
Le mot du Maire	4
Le budget de la Commune 2023	7
Les conseils municipaux	10
Les Associations	21
F J E P	21
La pétanque de Norroy	22
Club de l'amitié	24
ACCA de Norroy	25
CETA-54	27
Les P'tits Loups	34
Minous et Minettes	36
Le Groupe scolaire Charles Gazin	37
Le Périscolaire	39
L'année 2023 en photos	41
Les travaux réalisés en 2023	62
L'Etat Civil	65
Ils se sont mariés cette année	65
Ils sont nés cette année	66
Ils nous ont quittés cette année	67
Manifestations 2024	68
Déchets ménagers	69
Tri des emballages	70
Informations déchetteries	71
Transport urbain	72
Informations	73
Ma Commune Connectée	74
Les règles de civilité à respecter	75
Numéros d'Urgences	76

Le mot du Maire



Nous quittons l'année 2023 dans l'inquiétude des divers conflits au Moyen Orient et en Europe de l'Est. Nous espérons un « Cessez-le-feu » afin de soulager les souffrances des populations civiles innocentes qui subissent beaucoup trop d'atrocités. Notre pays n'est pas impliqué militairement mais nous le sommes économiquement, ces guerres contribuent à des hausses du prix des énergies et des produits de consommation indispensables pour chacun d'entre nous.

Dans l'attente de jours meilleurs, soyons solidaires.

En ce qui concerne notre Commune, malgré les fortes hausses des énergies qui nous contraignent à des économies dans divers domaines, le bilan à mi-mandat est satisfaisant. Il se mesure en travaux réalisés afin de valoriser et d'embellir notre beau village.

Le plus gros chantier en cours est, bien évidemment, l'agrandissement de la structure du Périscolaire qui a été décidé suite à l'épidémie COVID 19 afin de limiter les risques de contamination. Cette augmentation de surface permettra aux enfants de faire la sieste sur place au lieu d'aller dans une salle de l'école comme actuellement, PROTECTION pour les enfants, CONFORT pour les employés.



Bonne opération pour la Commune, bien subventionnée.

Merci à nos généreux financeurs :

Caisse d'allocations familiales

Préfecture Etat

Région Grand Est.



AUTRES REALISATIONS

Prolongement Rue du ruisseau :

Suite accords et acquisition avec riverains, création de huit places de stationnement accessibles à la Rue Dozard par le sentier qui a été remis en état.

Aménagement d'un espace « accès à l'eau NON POTABLE » pour vos besoins divers.

Création d'une fontaine d'agrément.

Tous deux alimentés par le trop plein du lavoir communal.

Parking :

Création d'une quinzaine de places de stationnement au Lotissement « Les Pins » pour le confort et la valorisation du quartier.

Aménagement Rue du Terme :

Travaux divers d'embellissement : espaces verts, borne kilométrique Saint Jean de Compostelle, Point de vue imprenable. Balançoire pour les enfants, tables et bancs seront installés prochainement.



Espaces verts développement durable :

Plantations de seize arbres hautes tiges sur le parking de l'école et divers autres endroits, de vivaces en remplacement des plantations « annuelles », coûteuses et difficiles à entretenir en raison des « sécheresses à répétition ».

Perméabilisation parking école « 1200 m² ».

Ces opérations permettent de lutter contre le réchauffement climatique.

Patrimoine :

Remise en état de l'appartement Rue Saint Vincent en vue d'une location.

Acquisition de deux hectares de bois mitoyen de la forêt communale et trente ares de vergers mitoyens au cimetière.

DIVERS

Porte-Drapeau :

La cérémonie du 11 Novembre a été tout naturellement l'occasion de la passation de Drapeau : Monsieur Joseph MICAN a cédé sa place à Monsieur Joël MATHIEU en présence des enfants et d'un nombreux public.

Merci à eux pour leur engagement.

Lotissement :

Les travaux d'aménagement pour la création de seize parcelles à bâtir entre la Rue Saint Vincent et le Lotissement « Aux Pères » devraient commencer prochainement.

Photovoltaïque :

Une étude de projet photovoltaïque est en cours sur un terrain privé au lieu-dit « Aux Carrières ».

A noter :

Report voire annulation des travaux de voirie Rue Varney, dossier n'ayant pas été retenu pour obtention de subvention.

REMERCIEMENTS

Merci à l'équipe Municipale, aux employés communaux, à l'équipe enseignante, aux bénévoles des associations et du CCAS pour leurs disponibilités.

Bon nombre de réalisations sont gérées en interne par les élus, les employés communaux, les ados durant le chantier « jeunes ».

Merci aux habitants pour leur soutien et leurs encouragements.

GRAND MERCI A TOUS

DON

Nous aurons un souvenir tout particulier pour Mme Edith FORGENG, décédée le 6 août dernier, qui a souhaité faire Don à notre commune, en la désignant comme bénéficiaire de son assurance VIE, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Ayons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés cette année passée, beaucoup trop jeunes pour certains.

J'en termine en vous souhaitant, une bonne et heureuse année 2024. Qu'elle vous apporte à vous et vos familles, joie, bonheur et une bonne santé.

Je vous donne rendez-vous le 21 Janvier prochain salle Camille Gauthier pour la cérémonie des vœux.

Votre Maire

Le budget de la Commune 2023

Le Conseil Municipal,

* Après avoir validé les comptes de l'année 2022 comme suit :

- excédent de fonctionnement cumulé : 395 882.01 €
- excédent d'investissement cumulé : 152 892.61 €
- déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser inclus : 114 230.39 €)

* Après avoir affecté l'excédent de fonctionnement 2022 (395 882.01 €) comme suit :

- couverture du déficit d'investissement : 114 230.39 €
- report en section de fonctionnement au Budget 2023 : 281 651.62 €

* Après en avoir délibéré :

a voté le Budget Primitif 2023 à l'unanimité.

LE BUDGET PRIMITIF : c'est la **prévision** des dépenses et recettes, pour une année civile, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Une gestion communale contrôlée permet de dégager un excédent de fonctionnement. Cet excédent est alors viré en section d'investissement (343 812 € en 2023) permettant ainsi le financement des travaux.



BUDGET PRIMITIF 2023 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	Montant	%
Produit des impôts locaux (*)	391 995	52.23%
Dotations/compensations (Etat, ComCom, CAF, Droits de mutation, TVA, Taxe Electr.)	246 146	32.79%
Produits exceptionnels (intérêts parts sociales, subv, particip chèques vacances ...)	3 800	0.51%
Produits des services (**)	71 430	9.52%
Locations des salles et des logements communaux	22 200	2.96%
Travaux en régie	15 000	2.00%
Total des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2023	750 571	100.00%
Report de l'excédent de fonctionnement cumulé des années antérieures <small>(27.29% du total des recettes)</small>	281 651	
TOTAL DES RECETTES 2023	1 032 222	

A

(*) Taxe foncière (s/bâti et non bâti) + Compensation Taxe d'Habitation + Taxe Habitation sur résidences secondaires

(**) Produits des services (vente de bois, concessions cimetièrre, facturation périscolaire, distillerie, location droit chasse, redevances d'occupation du domaine public communal ...)

DEPENSES	Montant	%
Charges à caractère général (*)	261 520	37.99%
Charges de personnel (salaires + charges)	309 340	44.94%
Indemnités des élus (+ charges)	46 600	6.77%
Charges financières (intérêts des emprunts)	8 200	1.19%
Cotisations : Synd Assain, ONF	16 350	2.38%
FPIC : Fds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (**)	17 000	2.47%
Subventions aux associations communales (***)	7 200	1.05%
Subvention au CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) : années 2022 et 2023	16 000	2.32%
Subventions aux associations extérieures	1 200	0.17%
Dépenses imprévues	5 000	0.73%
Total des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2023	688 410	100.00%
Virement à la section d'investissement pour financement des travaux <small>(33.31% du total des dépenses)</small>	343 812	
TOTAL DES DEPENSES 2023	1 032 222	

B

A - B

(*) charges à caractère général (eau, électricité, gaz, carburant, téléphone, internet, contrats de maintenances, assurances, entretien de la voirie, des bâtiments, du matériel, des véhicules, de la forêt, de l'éclairage public, fournitures scolaires et périscolaires, fournitures pour travaux en régie, repas et animations périscolaires, illuminations, impôts fonciers, impressions, frais de réception, cotisations aux organismes, livrets aux nouveaux nés, récompenses jeunes diplômés...)

(**) le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées

(***) cette somme est une enveloppe prévisionnelle globale : le Conseil Municipal vote ensuite la répartition entre les associations locales

BUDGET PRIMITIF 2023 : SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	Montant	%
Subventions (<i>Etat, CAF</i>)	124 379	86.72%
Vente de terrains	1 495	1.04%
Récupération de la TVA	11 547	8.05%
Taxe d'aménagement	6 000	4.18%
Total des recettes réelles d'investissement de l'année 2023	143 421	100.00%
Excédent cumulé des années antérieures	152 893	
Couverture du déficit 2022	114 230	
Virement de la section de fonctionnement (45.58% du total des recettes)	343 812	
TOTAL DES RECETTES 2023	754 356	

DEPENSES	Montant	%
Aménagement du territoire - Environnement	45 106	7.51%
Achat parcelles boisées/vergers et achat terrains (y compris frais de Notaire)	45 106	
Voirie	141 850	23.61%
Eclairage public	3 500	
Illuminations	2 000	
Fourniture et pose de caméras de vidéo-protection	2 500	
Travaux divers de voirie, plantations, espaces verts	8 850	
Aménagement parking rue Varney (face à la boulangerie)	35 000	
Mise en sécurité et aménagement rue Varney	70 000	
Réfection Aire de jeux et sol City Stade	20 000	
Bâtiments	321 000	53.42%
Achat maison M. Krepper	6 000	
Extension bâtiment périscolaire (travaux et mobilier)	230 000	
Mise aux normes électriques et rénovation bâtiment associatif	70 000	
Aménagement logement communal 4 bis rue St Vincent	5 000	
Autres travaux sur bâtiments communaux	10 000	
Matériel et Mobilier et Autres équipements	20 000	3.33%
F&P Colombariums	6 700	
Achat matériel, outillage et mobilier divers (tondeuse autoportée, chaises école...)	13 300	
Charges financières	72 961	12.14%
Remboursement des emprunts (capital)	52 961	
Travaux en régie (parking les Pins + Fontaine et aménag parking rue du Ruisseau)	15 000	
Dépenses imprévues	5 000	
Total des dépenses réelles d'investissement de l'année 2023	600 917	100.00%
Déficit d'investissement cumulé des années antérieures	0	
TOTAL DES DEPENSES 2023	600 917	

La section d'investissement présente un excédent de 153 439 €

Cette situation exceptionnelle est due à l'emprunt de 250 000 €, contracté et versé en 2021 (taux particulièrement bas en 2021), permettant de financer des travaux engagés au cours des années 2022-2023-2024.

Les conseils municipaux

Conseil du 30 janvier 2023

OUVERTURE DE CRÉDITS

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour ouvrir, dans la section d'investissement 2023, les opérations suivantes :

- 2113 « Travaux de voirie » article 2315 la somme de 1 620 €
- 2301 « Espace vert » article 2315 la somme de 3.300 €

S'engage à inscrire au budget primitif 2023, la somme correspondante

DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 : Réaménagement ou réhabilitation de locaux communaux

Un bâtiment communal sis rue du Terme, d'une superficie de 1 128 m², abrite les services techniques ainsi que diverses associations locales telles que : l'ACCA, le FJEP, le club pétanque et un rucher école

Ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs travaux et dernièrement la réfection de la toiture. Il convient à présent de procéder à la mise en sécurité électrique et à sa rénovation thermique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le projet cité supra
- approuve l'estimation de la dépense qui s'élève à 55 247.00 € HT 66 296.40 € TTC.
- sollicite de l'Etat, une subvention de 30 % (maximum) au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 : réaménagement ou réhabilitation de locaux communaux
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.
- S'engage à inscrire dans son budget 2023 les sommes nécessaires à la réalisation de l'opération

DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 : Travaux d'investissement sur les voiries

Le Maire informe le conseil municipal que la rue abbé Paul Varney nécessite des travaux de réfection et de mise en sécurité par la création d'un plateau ralentisseur et d'un cheminement piéton

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le projet cité supra
- approuve l'estimation de la dépense qui s'élève à 57 732.00 € HT 69 278.40 € TTC.
- sollicite de l'Etat, une subvention au taux de 30 % (maximum), au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 – Travaux d'investissement sur les voiries
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.
- S'engage à inscrire dans son budget 2023 les sommes nécessaires à la réalisation de l'opération

DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la dotation de solidarité 2023-2025 : Travaux de sécurité routière : rue abbé Paul Varney

Le Maire informe le conseil municipal que la rue abbé Paul Varney nécessite des travaux de réfection et de mise en sécurité par la création d'un plateau ralentisseur et d'un cheminement piéton

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le projet cité supra
- approuve l'estimation de la dépense qui s'élève à 57 732.00 € HT 69 278.40 € TTC qui sera imputée en section d'investissement
- sollicite du conseil départemental l'attribution de la dotation de solidarité au taux maximum de 80 %
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

Conseil municipal du 31 mars 2023

Compte de gestion 2022

Le Conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs du compte de gestion et administratif 2022 tel que résumé ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		316 670,42	0	286 268,81		602 939,23
Opérations de l'exercice	307 498,49	143 720,68	607 821,48	717 434,68		
TOTAUX	307 498,49	460 391,10	607 821,48	1 003 703,49	915 319,97	1 464 094,59
Résultats de clôture		152 892,61	0	395 882,01	0	548 774,62
Totaux cumulés	307 498,49	460 391,10	607 821,48	1 003 703,49	915 319,97	1 464 094,59
Résultats définitifs		152 892,61	0	395 882,01	0	548 774,62

Affectation du Résultat 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gérard VILLEMET, Maire, après avoir entendu le compte administratif 2022, il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2022.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

LIBELLES	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2021	CHIFFRES POUR AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	316 670.42		-163 777.81	267 123.00	-114 230.39
FONCTIONNEMENT	286 268.81		109 613.20		395 882.01

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	395 882.01 €
Solde affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	114 230.39
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	281 651.62

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il informe que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter et fixer les taux comme suit :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 14.75 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.32 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.77 %

Choix des entreprises relatif au marché d'extension du périscolaire

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que suite à l'appel d'offres du 7 juillet 2022 relatif à l'extension du périscolaire, la commission d'ouverture des plis s'est réunie et après analyse des offres, certains lots ont été déclarés infructueux.

Suite à une renégociation en mars 2023 le conseil municipal après examen des réponses fournies et après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises suivantes :

▪ POLETTI	Lot 1 -Gros œuvre	79 589.38 € HT	95 507.26 € TTC
▪ MADDALON	Lot 2 – Charpente Étanchéité	29 321.52 € HT	35 185.82 € TTC
▪ SESMAT	Lot 3 – Menuiserie extérieur	13 594.00 € HT	16 312.80 € TTC
▪ AL RENOV	Lot 5 -Revêtement sol, peinture	11 000.00 € HT	13 200.00 € TTC
▪ BARBELIN	Lot 6 – Chauffage VMC	6 500.00 € HT	7 800.00 € TTC
▪ BARBELIN	Lot 7 – Électricité	16 000.00 € HT	19 200.00 € TTC

Et autorise le maire à signer tous les marchés.

Conseil municipal du 14 avril 2023

Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2023 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 032 222.62 €
- Recettes de fonctionnement : 1 032 222.62 €
- Dépenses d'investissement : 608 067.00 €
- Recettes d'investissement : 754 356.82 €

Attribution de subvention de fonctionnement 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement à savoir :

Associations de la commune :

- CLUB DE L'AMITIE : 1 100 €
- P'TITS LOUPS DE NORROY : 2 500 €
- PETANQUE : 500 €

Associations extérieures :

- INSTITUT MAGOT : 200 €
- AIDE A DOMICILE DU PAYS MUSSIPONTAIN : 200 €
- TOURISME ET LOISIRS DU PERE HILARION : 200 €
- SSIAD : 200 €
- S.N.I de PAM: 200 €
- LES RESTOS DU CŒUR : 200 €

Création d'emplois non permanents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ils auront pour fonction des travaux d'entretien du patrimoine communal.

Il propose de procéder à la création de six emplois d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 24 avril 2023 jusqu'au 31 Août 2023 six emplois non permanents d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h. Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 1^{er} échelon.

Le Maire est chargé de procéder au recrutement correspondant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2023 par ENEDIS

L'occupation du domaine public communal par les réseaux de transport et distribution d'électricité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP)

Le Conseil Municipal accepte le montant de 257 € relatif à la RODP 2023.

Redevance annuelle pour occupation du domaine public par Orange

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public, le conseil municipal fixe le montant de la redevance due par orange comme suit :

ANNEE 2023	Patrimoine Total déclaré	Prix Unitaire en €/km	Montant redevance
Artère aérienne (Km)	6.65	62.60	416.29 €
Artère souterraine (Km)	13.236	46.95	621.43 €
TOTAL A PAYER			1 037.72 €

Redevance R1 2023 par GRDF

La distribution de gaz au service public donne lieu au paiement d'une redevance annuelle R1 par GRDF d'un montant de 1300.70 €.

Remboursement d'assurances par la compagnie SMACL Assurances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une voiture a percuté un de nos candélabres situé sur le terreplein entre la route de PAM et la route de Vandières.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 3 960 € par la compagnie SMACL Assurances.

Conseil municipal du 23 juin 2023

Attribution de subvention de fonctionnement 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- FJEP NORROY: 2 500 €
- Minous-Minettes : 250 €

Demande de Fonds de Concours d'Investissement 2022 à ma Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre de verser un Fonds de Concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours peut financer la réalisation d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 50 % de la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie « hors taxe ».

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter de la Communauté de Communes du Bassin de Pont A Mousson pour le versement d'un fonds de concours de 40 110.00 € au titre de l'année 2022 pour extension du périscolaire, soit 50 % de la charge nette, le coût supporté par le budget de la commune pour cet équipement étant évalué à 80 220 € (HT), toutes subventions déduites.

Acquisition de terrains (Parcelles cadastrées F79 et AA232 appartenant à M GAUTHIER Bernard)

Le Maire propose aux conseillers municipaux :

- Dans le cadre d'un programme d'aménagement forestier et vergers, d'acquérir la parcelle cadastrée F79 lieu-dit « En Prêle » d'une contenance de 1ha98a75ca au prix de 13 000 €
- Afin de réaliser l'aménagement d'un parc végétal (Emplacement réservé n°9 du P.L.U), d'acquérir la parcelle cadastrée AA232 Lieu-dit « le village » d'une contenance de 29a63ca au prix de 17 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour acheter à Monsieur GAUTHIER Bernard les deux parcelles citées supra.

Et autorise le Maire à signer les actes à venir auprès du notaire désigné. Les frais de notaire seront supportés par la commune.

Acquisition de terrains (parcelles cadastrées E345 et E347 appartenant aux consorts CHENOT).

Les propriétaires des parcelles cadastrées E345 lieu-dit « A la Potence » d'une superficie de 11a48ca et E347 lieu-dit « Haut de Baine » d'une superficie de 5a40ca ont fait part à Monsieur le maire de leur décision d'en faire don à la commune et souhaitent ne supporter aucun frais d'acte notarial

Le conseil municipal accepte le don des deux parcelles citées supra et autorise le Maire à signer l'acte à venir auprès du notaire désigné. Les frais de notaire seront supportés par la commune.

Acquisition de terrains (Parcelles cadastrées AB 528 et AB 532 appartenant à Madame SERRURE Antonia)

Afin de réaliser l'aménagement d'une fontaine et d'un parking rue du Ruisseau le Conseil Municipal donne son accord pour acheter les parcelles cadastrées section AB 528 d'une superficie de 68m² et section AB532 d'une superficie de 38m² appartenant à Madame SERRURE Antonia au prix de 4 240.00 € et autorise le Maire à signer l'acte à venir auprès du notaire désigné et tout document s'y afférant

Les frais de notaire seront supportés par la commune.

Annule et remplace la délibération du 26 janvier 2018

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) PAR GRDF 2023

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance (RODP)

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 définit la revalorisation annuelle de son montant en fonction du dernier index ingénierie connu au 1 janvier de l'année concernée.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant de 420 € relatif à la RODP 2023.

MOTION EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE FERROVIAIRE DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE

Depuis quatre ans, il n'y a plus aucun TGV en circulation entre le territoire lorrain et le Sud de la France. Jusqu'alors, il était possible d'aller de Nancy à Lyon en train en 3h50, un temps assez proche des 3h30 environ d'un trajet en voiture. Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre une correspondance TGV à Paris pour un temps de parcours de plus de 4h30 et moyennant des tarifs élevés. A l'heure de la transition écologique, aujourd'hui il est incompréhensible pour nos concitoyens que la voiture soit la seule solution de transport compétitive pour relier la Lorraine à Lyon.

Cette suppression unilatérale des dessertes ne devait durer que le temps d'effectuer des travaux sur le nœud ferroviaire de Lyon, c'est-à-dire de décembre 2018 à décembre 2023. La SNCF s'était engagée à rétablir cette liaison à l'issue de la réalisation de ces aménagements.

Pourtant, elle a depuis annoncé son intention de supprimer définitivement la desserte TGV directe Metz/Nancy/Dijon/Lyon via Neufchâteau. Les engagements n'ont pas été tenus, et la Lorraine a été oubliée.

Le 17 mars 2022, une nouvelle convention entre l'État et SNCF voyageurs a été signée en prévoyant un développement de l'offre Intercités - Trains d'Équilibre du Territoire (TET).

Cependant, force est de constater que l'Est de la France était le grand oublié puisque concerné par aucune ligne. Face à la mobilisation des élus locaux, une réunion s'est tenue le 13 avril en présence des services de l'État, de la SNCF, des collectivités territoriales et des représentants des associations d'usagers afin évoquer la création d'une ligne TET vers le Sud financée par l'État.

A l'initiative de la Région Grand Est, du Département de Meurthe-et-Moselle et de la Métropole du Grand Nancy, une centaine d'élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires de toutes sensibilités, représentant l'ensemble des territoires lorrains, se sont rassemblés le 5 mai 2023 à Nancy pour exiger que l'État tienne ses engagements en faveur du rétablissement d'une desserte ferroviaire vers le Sud de la France. Il s'agit d'un enjeu majeur d'aménagement, de transition écologique et de qualité de vie dans les territoires. L'attractivité de nos communes ne peut se concevoir sans engagement fort et durable en matière de connexion ferroviaire vers le reste du territoire national. Au

carrefour de l'Europe du Nord et du Sud, de l'Est et l'Ouest, le corridor du Sillon lorrain ne doit pas et ne peut pas devenir un cul de sac ferroviaire.

A l'heure où l'on demande aux collectivités territoriales d'investir, de contribuer de manière conséquente à la transition énergétique et de répondre aux enjeux de développement du territoire, il est essentiel que l'État prenne également ses responsabilités pour faire en sorte que la Lorraine bénéficie d'un maillage à la hauteur des besoins de mobilité et des attentes de nos concitoyens.

Aussi, le Conseil municipal de la commune de Norroy lès Pont-à-Mousson demande à l'État et à la SNCF :

- De tenir les engagements pris le 13 avril dernier ;
- D'investir pour un matériel roulant de qualité et d'assurer le confort des usagers ;
- De garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les territoires.
- De se donner tous les moyens pour arriver, dans les meilleurs délais, au retour d'un service ferroviaire équivalent à celui supprimé en 2018.

Conseil municipal du 25 août 2023

Demande d'aide dans le cadre du « Plan d'Accompagnement de Projets » (PAP)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser divers projets pour la valorisation de notre village et l'amélioration des conditions de vie des administrés.

Considérant la possibilité, dans le cadre du « Plan d'accompagnement de projets (PAP) » d'obtenir une aide pour mettre en œuvre des actions au service de l'intérêt général et du développement économique local durable, en accompagnement de la ligne aérienne électrique Vandières-Void de RTE (Réseau transport d'électricité)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les divers projets HT suivants :

- *Aménagement sécuritaire route de Vandières RD952 : 9 530 €
- *Eclairage public pour économie d'énergie : 25 935 €
- *Fournitures végétaux d'ornement : 3 639.25 €

Autorise monsieur le maire à déposer un dossier en vue d'obtenir des aides financières auprès de RTE.

Et approuve le plan de financement HT suivant :

Nom des projets : Sécurité, économie d'énergie et développement durable pour un montant de 39 104.25 €

Participation RTE : 36 083 € soit 92.27 %

Participation de la commune : 3 021.25 € soit 7.73 %

Par ailleurs, la commune assure RTE du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et ou défection des co-financements par une augmentation de sa part d'autofinancement.

Avenant au marché relatif à l'agrandissement du périscolaire

Dans le cadre des travaux relatifs à l'agrandissement du périscolaire, il s'est avéré nécessaire d'étudier des modifications de prestations au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte l'avenant présenté par l'entreprise POLETTI : pour un montant de 2 487.50 € HT 2 985.00 € TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève à 82 076.88 € HT 98 492.26 TTC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

Avenant au contrat de réservation de repas avec l'entreprise API Traiteur

Conformément à l'article n°8 du contrat initial établi le 8 juin 2021 avec l'entreprise API Traiteur, le présent avenant modifie l'article n°6.

A compter du 01 septembre 2023 :

- Prix du repas par enfant est fixé à 4.33 HT soit 4.57 € TTC
- Prix du repas par adulte 4.73 € HT –soit 4.99 € TTC

Conseil municipal du 17 novembre 2023

Transfert de crédit

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de transférer dans la section d'investissement,

De l'article 2313 opération 2307 « Électricité et rénovation bât associatif » aux opérations

- .1505 « Achats parcelles » article 2111 une somme de 16 000 €
- 2301 « Espaces verts » article 2121 une somme de 3 300 €
- 2108 « Columbariums » article 2116 une somme de 3 500 €
- 2113 « Travaux de voirie (mur de clôture rue de Napion) » article 2315 une somme 5 000 €

Décision modificative

Ouvertures de crédits (opérations d'ordres)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, qu'afin de récupérer la TVA sur les fournitures de travaux destinées à des opérations d'investissement mais achetées en fonctionnement en cours d'année 2023, il convient d'ouvrir des opérations d'ordres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour ouvrir les crédits suivants :

- en dépense chapitre 040 article 2315, la somme de 10 000 €
- en recette chapitre 042 article 722, la somme de 10 000 €

Prix de vente du bois de chauffage 2023/2024

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le prix du bois de chauffage à 11 € TTC le stère à compter de l'exercice 2023/24

Redevance distillerie 2023/2024

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter le prix à la journée de distillation à compter de la campagne 2023/2024 à :

- 35 € pour les utilisateurs payant des impôts locaux à Norroy eau comprise
- 80 € pour les utilisateurs extérieurs eau comprise

Un nouveau règlement sera transmis à chaque utilisateur.

Renouvellement de l'engagement au processus de Certification PEFC

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une durée illimitée, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Norroy lès Pont-à-Mousson possède dans la région Grand Est.
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.
Total de surface à déclarer : 175 ha sous aménagement et 0 ha hors aménagement.
- De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt communale
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles il s'est engagé, pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, auront choix de poursuivre leur engagement, ou de résilier l'adhésion par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, qui sera conservé à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.
- De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.
- D'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Chèques cadeaux 2023

Pour la qualité et le sérieux du travail effectué tout au long de l'année par nos employés communaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux une reconnaissance financière.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer, à chaque salarié, une somme de 330 € sous forme de chèques cadeaux.

La dépense s'élève à 2 640 €.

La facture sera affectée au compte 6232 (Fêtes et cérémonie).

Servitude de passage

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Société SAS FONCEA a obtenu un permis d'aménager le 17 novembre 2022 rue Saint Vincent pour lotir 16 lots sur un terrain de 9 034 m².

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'aménagement et une servitude de passage au lotisseur et aux futurs acquéreurs sur la parcelle AA543 appartenant au domaine privé de la commune.

Les Associations

FJEP

1 MAI



Une excellente journée détente dans la bonne humeur

1^{er} Mai le 30/04/2023

A2²



Retour gagnant, ce groupe plein de charme et de tendresse, a envouté les spectateurs présents

Fête de la musique le 17/06/2023

Les Nogarédiens au rendez-vous



FM le 17/05/2023

VIDE GRENIER



Cette année encore 87 emplacements ont trouvé preneur.

Vide-grenier le 14/05/2023

SOHO



De retour à NORROY, avec un superbe répertoire musical, le groupe a enflammé la place du château.

FM le 17/06/2023

FETE PATRONALE



Week-end compliqué, pas de livraison, petite affluence à la buvette.

Fête le 01/10/2023

La pétanque de Norroy



Depuis la création du boulodrome, l'utilisation des terrains extérieurs et intérieurs se fait pratiquement quotidiennement.

Sur l'année plusieurs tournois internes sont organisés.

En avril

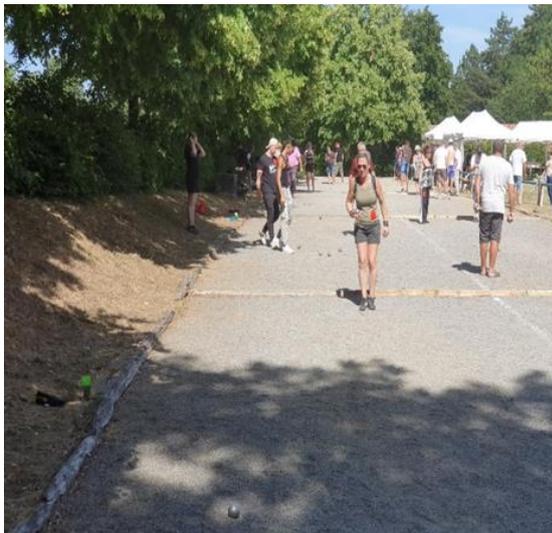


Chaque année nous organisons un concours ouvert à tous à la date du 14 juillet.

Tombola, pesée du jambon, concours de boule et château gonflable pour les enfants.

Possibilité de se restaurer sur place.





En Octobre

Travaux d'isolation du boulodrome.

Achat du matériel pour isoler le boulodrome entre le local technique et les terrains.

Dépose de la cheminée.

En Décembre

Repas de fin d'année le 02 décembre à la salle des fêtes pour les adhérents.



Club de l'amitié

Président**Mr Jean Marie RAOULT**
Vice-président....**Mr Pierre KRAUSS**
Trésorière.....**Mme Nicole FORET**
Secrétaire**Mme Monique SINGLE**

Membres du Conseil d'Administration

Mmes et Mrs : Simone ROBERT, Roger CHAPELIER,
Fernand DARRET, Marie Lorraine CALOT,
Nous avons actuellement 19 membres actifs pour l'année 2024
1 adhérent vient de s'inscrire Anne Marie THOMASOWSKI

CONTACT tél : **Mr RAOULT 06 81 68 94 15** ou **06 79 88 00 26** (avec message)
Mme FORET 03 83 81 30 71 ou en **MAIRIE 03 83 81 13 62**

LA VIE DU CLUB

Année très particulière pour l'association, avec un fonctionnement perturbé. Nous avons perdu 10 membres pour cause de maladie, âges, handicap ou autres. Un problème de santé grave est venu s'ajouter, pour moi et PIERRE notre vice-président, d'où les difficultés de faire un bon suivi de fonctionnement du club. Heureusement MONIQUE et NICOLE ont réalisé l'intérim avec diligence.

On recherche bien entendu joueurs, et personnes désirantes s'investir pour faire vivre notre club avec des idées de loisirs ou nouvelles à apporter.

Le programme réalisé en 2023 :

49 jeudis belote/scrabble

Economie d'énergie modification éclairage local (3 salles)

4 Repas dont 2 en extérieur

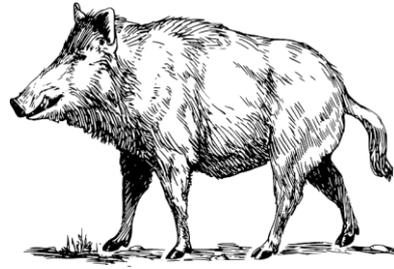
Les prévisions pour 2024 : galette, assemblée générale, 3 ou 4 repas dont 2 en extérieur, définir le planning des jeux (50 jeudis à prévoir).



MEILLEURS VŒUX à VOUS

Article rédigé par Jean Marie RAOULT

ACCA de Norroy



Président de l'ACCA, Monsieur VILLEMET Frédéric.

Pour la saison 2023-2024, pour le département de la Meurthe et Moselle la chasse s'étend du 19 Septembre 2023 au 28 Février 2024, principalement le samedi matin de 8 h 00 à 12 h 00.

Composition du bureau : élu le 26/05/2023 pour une durée de 3 ans

Président : VILLEMET Frédéric
Vice-président : DURAND Julien
Trésorière : VILLEMET Martine
Secrétaire : MARCHAL Samuel

Membres : PERRIN Robert
PERRIN Olivier
THOMAS Philippe
RIO ARIEIRO Christophe
VILLEMET Philippe

Coordonnées Fédération de chasse :

Pour écrire : CS 70025 – 54702 Pont-à-Mousson CEDEX
Pour rendre visite : ZA Atton Sud – Rue Pierre Adt – 54700 Atton

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tél : 03 83 81 67 98 – **Fax** : 03 83 82 08 99

Adresse de messagerie : contact@fdc54.com

Site : <https://www.fdc54.com> **Pour consulter la liste des jours de chasse, sélectionnez un massif en cliquant sur la carte puis choisissez une commune dans la partie droite.**

SECURITE :

Il est fait obligation de signaler les battues, par apposition de panneaux comportant la mention « chasse en cours », sur les principaux chemins et voies desservant les zones où l'action de chasse est en cours.

Cette mise en place est faite sous l'autorité et la responsabilité de l'organisateur de chasse avant le début d'une action de chasse au grand gibier sous forme de battue. Les panneaux devront être retirés dès l'action de chasse terminée.



Promeneurs, pour votre sécurité, respectez les pancartes « Chasse en cours »



Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars	
1	Vendredi	1	Dimanche	1	Mercredi	1	Vendredi	1	Lundi	1	Jeudi	1	Vendredi
2	Samedi	2	Lundi	2	Jeudi	2	Samedi	2	Mardi	2	Vendredi	2	Samedi
3	Dimanche	3	Mardi	3	Vendredi	3	Dimanche	3	Mercredi	3	Samedi	3	Dimanche
4	Lundi	4	Mercredi	4	Samedi	4	Lundi	4	Jeudi	4	Dimanche	4	Lundi
5	Mardi	5	Jeudi	5	Dimanche	5	Mardi	5	Vendredi	5	Lundi	5	Mardi
6	Mercredi	6	Vendredi	6	Lundi	6	Mercredi	6	Samedi	6	Mardi	6	Mercredi
7	Jeudi	7	Samedi	7	Mardi	7	Jeudi	7	Dimanche	7	Mercredi	7	Jeudi
8	Vendredi	8	Dimanche	8	Mercredi	8	Vendredi	8	Lundi	8	Jeudi	8	Vendredi
9	Samedi	9	Lundi	9	Jeudi	9	Samedi	9	Mardi	9	Vendredi	9	Samedi
10	Dimanche	10	Mardi	10	Vendredi	10	Dimanche	10	Mercredi	10	Samedi	10	Dimanche
11	Lundi	11	Mercredi	11	Samedi	11	Lundi	11	Jeudi	11	Dimanche	11	Lundi
12	Mardi	12	Jeudi	12	Dimanche	12	Mardi	12	Vendredi	12	Lundi	12	Mardi
13	Mercredi	13	Vendredi	13	Lundi	13	Mercredi	13	Samedi	13	Mardi	13	Mercredi
14	Jeudi	14	Samedi	14	Mardi	14	Jeudi	14	Dimanche	14	Mercredi	14	Jeudi
15	Vendredi	15	Dimanche	15	Mercredi	15	Vendredi	15	Lundi	15	Jeudi	15	Vendredi
16	Samedi	16	Lundi	16	Jeudi	16	Samedi	16	Mardi	16	Vendredi	16	Samedi
17	Dimanche	17	Mardi	17	Vendredi	17	Dimanche	17	Mercredi	17	Samedi	17	Dimanche
18	Lundi	18	Mercredi	18	Samedi	18	Lundi	18	Jeudi	18	Dimanche	18	Lundi
19	Mardi	19	Jeudi	19	Dimanche	19	Mardi	19	Vendredi	19	Lundi	19	Mardi
20	Mercredi	20	Vendredi	20	Lundi	20	Mercredi	20	Samedi	20	Mardi	20	Mercredi
21	Jeudi	21	Samedi	21	Mardi	21	Jeudi	21	Dimanche	21	Mercredi	21	Jeudi
22	Vendredi	22	Dimanche	22	Mercredi	22	Vendredi	22	Lundi	22	Jeudi	22	Vendredi
23	Samedi	23	Lundi	23	Jeudi	23	Samedi	23	Mardi	23	Vendredi	23	Samedi
24	Dimanche	24	Mardi	24	Vendredi	24	Dimanche	24	Mercredi	24	Samedi	24	Dimanche
25	Lundi	25	Mercredi	25	Samedi	25	Lundi	25	Jeudi	25	Dimanche	25	Lundi
26	Mardi	26	Jeudi	26	Dimanche	26	Mardi	26	Vendredi	26	Lundi	26	Mardi
27	Mercredi	27	Vendredi	27	Lundi	27	Mercredi	27	Samedi	27	Mardi	27	Mercredi
28	Jeudi	28	Samedi	28	Mardi	28	Jeudi	28	Dimanche	28	Mercredi	28	Jeudi
29	Vendredi	29	Dimanche	29	Mercredi	29	Vendredi	29	Lundi	29	Jeudi	29	Vendredi
30	Samedi	30	Lundi	30	Jeudi	30	Samedi	30	Mardi	30		30	Samedi
		31	Mardi					31	Mercredi			31	Dimanche



Malgré tout, le bilan global des récoltes de miel en cette année 2023 est satisfaisant.

La situation que nous avons constatée cette année est expliquée par une météo capricieuse.

Un printemps très humide et chaud, ce qui a favorisé une bonne récolte de printemps, hélas ce ne fut pas le cas dans notre secteur pour la récolte du miel d'acacia qui a subi une période très sèche, créant la perte des fleurs, et de ce fait la perte du nectar et du pollen.

Par contre, la douceur du mois de juin a permis également une bonne récolte.

En été, nous avons eu une bonne rentrée de nectar de tournesols, de couleur foncé en dernier, dû au fait que les butineuses se sont jetées sur le miellat de forêt.

Cette année, nous avons dû procéder à cinq extractions, qui ont données au total 390 Kg de miel, soit 39,5 kg par ruche.

Début septembre et octobre, le fleurissement abondant du lierre a permis à nos colonies de faire le plein de nourriture.

Actuellement, les colonies, sont parées pour passer l'hiver bien au chaud.

Mais hélas ! Fin octobre nous avons constaté à NORROY la présence avérée du frelon asiatique, le « Vespa Velutina », sur nos ruchers.

Début Novembre, nous en avons eu la confirmation :

Nous avons été prévenus le 10 Novembre, par une habitante de Norroy, que nous remercions au passage pour son action d'avoir informé la mairie de la présence d'un nid dans la forêt, au lieu-dit : « en Vissières »

Je suis allé l'identifier avec elle le 14 Novembre.

Le nid se trouvait en haut d'un arbre à 11 mètres de haut.

Le nid a été détruit par « Guêpes éclair », le 15 Novembre à 17h00, il mesurait environ 0,50 à 0,60 cm de diamètre (voir la photo en pièce jointe).

La mairie a supporté les frais de l'intervention.



Nid avant destruction.



Nid détruit (opérateur en Action)

Maintenant il n'y a plus de question à se poser sur la présence ou non de ce parasite, le « Vespa Velutina », est belle et bien avérée, pour preuve les nids détruits sur le bassin de PAM.

Il faut s'attendre l'an prochain à une présence bien renforcée de ce parasite.

La première protection mise en place en urgence sur nos ruchers, est à ce jour la réduction des entrées des ruches et le piégeage pour assurer leurs protections.

D'autres dispositions vont être prises également par l'installation d'harpes électriques, (matériel beaucoup plus efficace pour éradiquer ce parasite),

Ce matériel devrait être mis en place à la fin de l'hiver.

Nous comptons également sur la vigilance de tout un chacun pour signaler à la mairie, la présence de tous nids que vous rencontreriez sur le territoire de la commune, et vous en remercions par avance.

Inauguration du rucher école Nogarédien

C'est le Samedi 13 Mai 2023, qu'a eu lieu l'inauguration du Rucher.

En 2008, partant du constat alarmant selon lequel les abeilles étaient de moins en moins nombreuses, le président de l'abeille Lorraine, a proposé la création d'un rucher école dans le bassin mussipontain. Le but était de susciter des vocations et faire partager l'expérience d'apiculteurs confirmés. Etant maire de la commune à l'époque, ayant été séduit par cette idée, j'ai proposé un emplacement sur la commune de Norroy.

Le centre technique apicole Meurthe et Mosellan (CETA-54) voit ainsi le jour le 28 Mai 2008. Il est implanté sur un terrain voisin, de mon domicile.

Ayant été nommé président de la structure, j'accueille chez moi les premiers élèves. Ils sont ainsi 23 à pousser la porte du CETA le 1^{er} mars 2009. N'ayant pas suffisamment de places, la jeune école déménage une première fois en 2011.

En 2018, avec la réhabilitation du centre technique de Norroy, et la volonté de la mairie d'y accueillir des associations, un local est aménagé et accueille les élèves dès le 15 février 2020.

Des améliorations s'en suivent, telles que : les plantations de haies champêtres, L'aménagement d'un abri pour les ruches, ainsi qu'une clôture et d'un portail d'entrée pour fermer le site.

La commune a également planté des arbres afin de végétaliser le site au maximum.

Les aménagements ont été réalisés avec l'aide des agents communaux et de certains élus, dont Mr Villemet, Maire, qui s'est félicité de l'existence de cette structure sur la commune de Norroy, une démarche qui s'inscrit parfaitement dans la protection de l'environnement chère aux élus Nogarédiens.

C'est entouré de tous ceux qui ont œuvrés pour le CETA ainsi que d'amis et d'élèves que nous avons inauguré officiellement le site.

Quelques photos de l'inauguration





Local du rucher école tout neuf, pour la dispense des cours, avec atelier de préparation et Entretien des ruches, miellerie, magasin du matériel, kitchenette, bureau et toilettes.



Portail d'entrée du rucher sur le terrain arboré, avec une clôture reconditionnée, entouré d'une haie paysagère avec des sujets mellifères, ce qui parachève la beauté du site



Rucher semi-fermé pour abriter les ruches de production et d'élevage. Implanté sur le terrain arboré



Vue d'ensemble du rucher

Dans son discours, Le président du CETA-54, a fait l'historique du rucher école, « Le CETA-54 » qui a ouvert ses portes pour accueillir les 23 premiers élèves le 1^{er} mars 2009.

Et pour terminer, il a remercié chaleureusement, Mr le maire et les membres du conseil municipal d'avoir répondu favorablement à leurs demandes, et d'avoir contribué à ces belles réalisations et apporté de ce fait une aide substantielle au CETA-54, et à l'apiculture en général.



Mr le Maire dans son allocution, s'est félicité de l'existence de cette structure sur la commune de Norroy, une démarche qui s'inscrit parfaitement dans la protection de l'environnement chère aux élus nogarédiens.



C'est entouré de tous ceux qui ont œuvré pour le Ceta-54 ainsi que d'amis et d'élèves que le président a officiellement inauguré le site



A défaut de couper le ruban le président du rucher école, retire la chaîne pour permettre à tous la visite du site de production



Ensuite vint l'heure des festivités

L 'Abeille, c'est notre... vie. Protégeons-la



Vous qui souhaitez peut-être devenir apiculteur, n'hésitez pas à parcourir le site Internet et pourquoi ne pas prendre contact avec nous ! C'est avec plaisir que l'on répondra à vos questions.

Contacts : CETA-54
26, rue de la Taie
54700 NORROY les PAM
Tél : 06 11 15 67 01
trur.andre54@gmail.com

Le Président,
André TRUR

Comme chaque année, nous aimons à rappeler que le plus important est de se souhaiter une bonne santé. C'est encore plus le cas.

Un peu d'enthousiasme et d'optimisme : alors bonne année 2024, celle qui nous permettra de tourner la page.

Que des milliers de petites joies viennent embellir votre vie.

Article rédigé par Mr André TRUR

Les P'tits Loups

Les P'tits Loups de Norroy : C'est quoi ? C'est qui ? C'est quand ?

Vous entendez souvent parler de nous mais au juste on fait quoi dans notre village ?

Nous organisons des évènements extra-scolaires en partenariat avec l'école et la commune. L'argent récolté contribue au financement des sorties scolaires de nos enfants ou à l'achat de matériels pédagogiques.



Nos manifestations 2023/2024 :

- Marché de Noël le **vendredi 15 décembre 2023**
- Bourse aux vêtements et puériculture le **dimanche 11 février 2024**
- Chasse aux œufs le **dimanche 24 mars 2024**
- La kermesse annuelle le **vendredi 28 juin 2024**

Notre « meute » est composée de 14 parents d'élèves motivés qui donnent de leur temps et s'investissent à fond dans les projets :

Présidente : Emilie ADAMCZYK

Vice-Président : Pierre MACCHI

Trésorière : Fanny MACCHI

Trésorière adjointe : Kateryna PASTEL

Secrétaire : Emilie REIBEL

Secrétaire adjoint : Eric BIAGGINI

Autres membres du comité : Maxime ADAMCZYK, Séverine BIAGGINI, Xavier BONNAVENTURE, Mathilde BORD, Lolita BRICHLER, Clio FAUTER, Benjamin PETERS, Mickaël VALERE

Mail : lesptitsloupsdenorroy@orange.fr

Facebook : Parents d'élèves de Norroy les Pam

Venez nous rencontrer lors des manifestations ou à l'école.

Nos opérations spéciales :

- Vente de chocolats de Noël
- Réalisation et vente de produits personnalisés
- Achat de magazines pour les classes de l'école
- Création de décoration de Noël
- L'entretien du potager
- Plantation de divers fruits et légumes

Rejoignez-nous ou devenez parent volontaire, les bénévoles sont essentiels à la réalisation des manifestations !

ENSEMBLE NOUS FERONS PLUS POUR NOS ENFANTS

Retour sur quelques-unes de nos manifestations...



Marché de Noël 2022

Chasse aux œufs 2023



Kermesse 2023



Café de rentrée 2023



Minous et Minettes

Notre association est domiciliée 35 route de Pont à Mousson à Norroy.

Les membres actifs :

Mme VATREY Danielle, Présidente 06.88.89.31.34

Mme TEDESCO Francine, Trésorière 06.77.55.69.79

Mme SCHLOUP Sandrine, Secrétaire 06.14.36.50.40



Notre rôle en partenariat avec la mairie de Norroy et la fondation 30 millions d'amis consiste à repérer les chats errants dans la commune et vérifier leur identification.

BILAN 2023

Nombre d 'adhérents au 14/10/2023 : 22

Bilan financier au 14/10/2023 : solde positif de 386, 58 €uros.

Nous remercions la commune de Norroy pour la 1ère subvention accordée cette année, sachant cependant que des frais vétérinaires importants ont dû être engagés et pris en charge en grande partie par les membres de l 'association car les vétérinaires ne nous font pas de cadeaux pour ces soins.

En 2023, nous avons eu la satisfaction de pouvoir stériliser une chatte « récalcitrante » et nous pensions en avoir fini avec les portées « sauvages ». Hélas, nous en avons encore trouvé 4 près d'un point de nourrissage et nous avons dû gérer leur placement en famille d'adoption alors que ce n'est pas notre rôle initial.

Nous nous permettons donc de rappeler que chaque propriétaire est responsable de la stérilisation de son animal et donc de sa reproduction. A ce jour, nous sommes à la recherche de familles d'accueil pouvant héberger provisoirement des chatons en attente d'adoption (nourriture et soins à notre charge).

Trois chatons ont été adoptés en 2022, quatre en 2023 et une quinzaine de chats sont suivis sur la commune.

Pour faciliter l'identification et repérer plus facilement « nos » animaux, nous envisageons l'achat d'un lecteur de puce électronique ainsi que des collectes sur certains magasins des environs (nourriture, produits vétérinaires et dons).

Vous avez pu nous rencontrer sur notre stand au marché de Noël des « P'tits loups » qui a eu lieu place de l'église le 15 décembre dernier.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour mieux nous connaître et peut être nous aider.

Article rédigé par Francine Tedesco

Le Groupe scolaire Charles Gazin

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 4 septembre 2023. Cette année il y a 88 élèves dans notre école.

Petits Moyens	21 élèves	Enseignantes : Elise Guiet et Maud Segovia Géraldine Tirbish: ATSEM
Grands C.P.	18 élèves	Enseignante : Aurélie Marhic Nancy Bello ATSEM
CE1/CE2	24 élèves	Enseignante : Adeline Cavallasca
CE2/CM1/CM2	25 élèves	Enseignante : Anne Laure Jacquot

En 2023 plusieurs sorties ont été organisées pour les différentes classes du Groupe Scolaire.

Au cours de l'année, toutes les classes ont participé à un projet avec la Communauté des Communes sur la découverte et la sensibilisation à l'environnement. En maternelle, les élèves ont découvert la vie des insectes et des amphibiens au lavoir de Norroy, en élémentaire ils ont travaillé sur la lecture de paysages pour une classe, les traces et indices de mammifères pour une autre classe.



Deux classes ont participé au programme « Pas de printemps sans hirondelles » dans les rues du village avec l'aide de Parc Naturel Régional. Un nid artificiel a été installé au sein de l'école dans l'espoir de voir une famille d'hirondelles s'installer au printemps prochain.



Trois sorties ont été offertes aux élèves par l'Association Les P'tits Loups grâce à l'argent récolté lors des différentes manifestations organisées par cette association.

Le 26 mai, toute l'école s'est rendue au Musée Pompidou de Metz pour une visite-atelier sur le thème de la répétition.



En juin, les deux classes de maternelle et CP ont découvert les montgolfières à Chambley à l'aéromusée Pilâtre de Rosier.



Toujours en juin, les deux classes d'élémentaire se sont rendues en Alsace au château du Haut Koenigsbourg et au parc de réintroduction des loutres et des cigognes de Hunawihr.

Dans l'école, les élèves de maternelle et CP ont pu découvrir le tennis en participant à une séance intitulée De la cour au court avec un animateur sportif.

Les élèves de la GS au CM2 ont découvert le rugby avec un intervenant spécialisé.

Toute l'école a participé à la kermesse organisée par l'association Les P'tits Loups. Chaque classe a présenté des danses et des chants, un grand moment pour tous.

Les petits jardiniers se sont bien occupés des tomates, des courgettes et des salades. Ils étaient ravis de faire goûter leur production à leur famille.



Groupe Scolaire Charles Gazin
11 bis rue de la Taie
03.83.82.22.37
ce.0540892B@ac-nancy-metz.fr
Directrice : Elise Guiet

Le PÉRISCOLAIRE

Equipe d'animation :

Directrice : Coralie Schnegg

Animatrices : Corinne Henry, Géraldine Tirbisch, Mathilde Bord

Cette année nous avons proposé plusieurs thèmes aux enfants tels que : la Saint Valentin, Le jeu sous toutes ses formes, Bleu-blanc-rouge, Estival, la nature, la gourmandise ou encore la magie.

Plusieurs intervenants sont venus proposer des animations : un spectacle de clown, une après-midi escape box et jeux de société ainsi qu'une après-midi balade à poney dans les rues du village.

Des sorties ont également été organisées : le labyrinthe de Vigy, la boîte à madeleines de Commercy et une séance au cinéma Concorde.

Petit retour en images sur cette année :







L'année 2023 en photos

Janvier 2023

Distribution des « Echos de la Pierre au Jô »

Matthew et Jean Pierre ont distribué la revue quelques jours avant la cérémonie des vœux du Maire.



Les vœux du Maire

Le dimanche 15 janvier a eu lieu la cérémonie des vœux du Maire.

Nous avons été privés de cette cérémonie depuis 2 ans pour cause de Covid. Le Maire a pu présenter les membres du Conseil Municipal, nouvelle équipe élue en 2020.



Après le discours de Gérard Villemet, Marie-Pierre Vaneck 1^{ère} adjointe a pris la parole, pour le féliciter et le remercier pour son dévouement pour la commune depuis 2001.



Le pot de l'amitié a été servi et nous avons eu le plaisir de tirer les rois...



Résultats du concours des maisons fleuries et concours de Noël 2022

Les membres de la commission « Vie associative » se sont réunis et ont attribué 3 lauréats à chacun des concours.

Maisons fleuries

1^{er}/ Mr et Mme GROSSE Christian

2^è/ Mr et Mme WIECZOREK

3^è/ Mr et Mme PETIT Alain



Concours « Le sapin le plus original »

A remplacé le concours des « Maisons illuminées » pour des raisons d'écologie et d'économie nationale.

1^{er} / Mr et Mme COURTE Sébastien

2^{ème} / Mr et Mme GROSSE Christian

3^{ème} / Mr et Mme COMPARIN Romain



Concours de Noël

1^{ère}/ Louise FIDRIE

2^{ème}/ Méline KUCUKOGLU

3^{ème}/ Clara BIQUILLON



Félicitations à tous

Mai 2023

Inauguration du Rucher Ecole

Le samedi 13 Mai, Mr André TRUR, Président de la CETA organisait l'inauguration du Rucher-Ecole implanté dans le bâtiment communal, et ouvert en 2020, travaux financés en partie par la commune.



Matinée éco-citoyenneté

Le dimanche 14 mai 2023, Mme BABEL Nathalie a organisé pour la 5^{ème} édition, la matinée de nettoyage du village à l'occasion de la fête de la nature.



Merci aux participants, petits et grands...très très faible participation, vraiment encore trop peu nombreux cette année...

Et pourtant, il y a des rues et mêmes des quartiers bien peu respectés dans le village !!!

GARDONS NOTRE VILLAGE PROPRE !

Cérémonie commémorative du 08 Mai 1945



A cette occasion, Monsieur le Maire a remis la médaille à Monsieur Joseph MICAN en remerciement de ses 30 ans en tant que Porte-Drapeau de la commune.

Lors de son discours, Monsieur le Maire a relaté la carrière de Mr MICAN.



Le pot de l'amitié a ensuite été servi salle Gauthier, où Mr IUNG François a organisé un diaporama en mémoire de son grand-père, René MUNIER, enfant du village, mort pour la France aux commandes de son avion le 15 Mai 1940 à Monthermé dans les Ardennes.



Jun 2023

Remise des calculatrices

Lundi 26 juin dans la cour du groupe scolaire, 12 CM² ont reçu leur calculatrice pour la rentrée en 6^e.
Et deux livres offerts par la commune.



Kermesse de l'école

Vendredi 30 juin Place de l'Eglise, l'association des « P'tits Loups » organisait la kermesse de l'école.

La mascotte était au rendez-vous pour le plaisir des petits et des grands.



Juillet 2023

Job d'été

Bryan, Stephan, Tom, Alizé, Emma et Mattéo ont travaillé sur les chantiers des parkings en cours pendant deux semaines du 17/07 au 30/07/2023.



Septembre 2023

Rentrée des classes 2023-2024

88 enfants répartis de la maternelle au CM2 ont repris les cours.

L'association Les P'tits Loups avait organisé un petit déjeuner sur le parking de l'école



Octobre 2023

Fête patronale

Cette année, les enfants ont pu profiter des manèges deux week-end.

L'inauguration a été célébrée le samedi 30 septembre par Monsieur le Maire, Gérard Villemet et Mme Marie-Pierre Vaneck 1^{ère} adjointe.



Les tout petits se sont contents de la pêche aux canards, cette année, pas de petit manège...



Novembre 2023

Cérémonie commémorative du 11 Novembre a eu lieu en public



Passation de drapeau par Monsieur le Maire à notre nouveau Porte-Drapeau Monsieur Joël MATTHIEU



Monsieur Villemet a déposé la gerbe de fleurs au Monument aux Morts accompagné cette année d'Agathe et d'Ema





Porte-Drapeau, Militaires, Pompiers étaient présents pour cette cérémonie.

Les enfants de notre groupe scolaire Charles Gazin ont entonné la Marseillaise, accompagnés par Nicodémo Mazella



Le pot de l'amitié a été servi à l'issue de la cérémonie Salle Camille Gauthier.

Repas des « ANCIENS »

Comme chaque année, le CCAS a organisé le traditionnel repas de Nos « Anciens », le Dimanche 19 novembre.

Journée toujours autant attendue et appréciée.

118 convives ont pu apprécier le repas préparé par Mr Francis DORMOY traiteur et danser sur le dancefloor de Mr Benoit PRZYBYLA et ses musiciens.

La photobox a fait son retour, gracieusement prêtée par AKSEO pour la journée avec les explications de fonctionnement de Daniel BLIN.



JOURNEE EN PHOTOS







Notre doyen et son épouse



Notre doyenne et sa fille





Animation de
Jean-Claude
Tajetti



Chaque convive est reparti avec le petit pot de miel offert par le CETA-54 (Président Mr TRUR), des chocolats pour ces dames et des bières locales pour ces messieurs.



Des paniers garnis ont été distribués en fin d'année pour les personnes qui n'ont pas pu se rendre à cette belle journée.

Décembre 2023

Crèche pédagogique

La municipalité a installé sa crèche pédagogique sous la halle Place de l'Eglise.



Grand merci à tous ceux qui se sont investis pour son installation.

Marché de Noël



L'association de parents d'élèves « les P'tits Loups » a organisé leur marché de Noël salle Camille Gauthier, le vendredi 15 décembre. P'tit Loup était présent pour écouter les enfants chanter.

Les travaux réalisés en 2023

Janvier 2023

Installation de toutou'net à 10 points dans le village.

Le village étant bien équipé dorénavant de poubelles et sacs à crottes,

Merci de faire preuve de civilité et de respect, en ramassant les excréments de vos animaux...

Mars 2023

Création de deux parkings : travaux étalés sur l'année

Lotissement les Pins



Des dalles drainantes et écologiques ont été posées lors du chantier « Jeunes ». (Voir article « Job d'été »).

Rue du Ruisseau



Ces travaux ont été réalisés en interne par les employés communaux et saisonniers afin d'en minimiser le coût.



Création d'une fontaine

Avril 2023

Nettoyage du sentier

Rue Dozard accès à Rue du Ruisseau



Mai 2023

Le sol du City stade a été changé pour le confort et le plaisir de nos jeunes sportifs.



Juin 2023

Installation distributeur de pizzas

Depuis le 12 juin vous avez pu apercevoir, cette boîte en bas du village !!!

Elle nous délivre des pizzas locales et artisanales.

Que de bons retours !!!

Juillet 2023

Début des travaux d'agrandissement au Péricolaire

Le bâtiment sera composé d'une salle de sieste, de sanitaires et d'un local de rangement



L'Etat Civil

Ils se sont mariés cette année...

8 mariages sur l'année dont 7 sans publication



Maëva BERNARD & GOMES Anthony

30-09-2023

Ils sont nés cette année...

8 naissances sur l'année dont 6 sans publication



KUCZMARSKI

Lucile

09/01/2023

CHARIS

Gabriel

04/09/2023



Ils nous ont quittés cette année. . .

LAURENT Rose	30-12-2022
CORNETTE René	17-01-2023
BIQUILLON Marie-Antoinette	18-01-2023
THOUVENOT Georgette	26-01-2023
BODEZ Hervé	19-03-2023
KNECHT Jeannine	07-04/2023
CHAFFOTTE Denise	19-05-2023
FORGENG Edith	06-08-2023
LAFLEUR Annie	26-08-2023
EPIS Cyrille	31-08-2023
CHERY Georges	07-11-2023



Manifestations 2024

JANVIER	FEVRIER	MARS
<p>Dimanche 21 : Vœux du Maire</p> 	 <p>Dimanche 11 : Bourse puériculture et vêtements enfants (P'tits Loups)</p>	<p>Samedi 23 : Soirée dansante (FJEP) </p> <p>Dimanche 24 : Chasse aux œufs au stade (P'tits Loups)</p>
AVRIL	MAI	JUIN
	<p>Mercredi 1er : Repas champêtre (FJEP)</p> <p>Mercredi 8 : Cérémonie commémorative </p> <p>Dimanche 26 : Vide-greniers (ou en septembre selon météo) (FJEP)</p>	<p>Samedi 15 : Fête de la musique (FJEP) </p> <p>Vendredi 28 : Kermesse de l'école (P'tits Loups)</p>
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
<p>Dimanche 14 : Repas-tournoi pétanque (la Pétanque) </p>		<p>Lundi 2 : Rentrée scolaire </p> <p>Vendredi 13 : Assemblée Générale des P'tits Loups</p> <p>Dimanche 15 : Vide-greniers (Si annulé en mai) (FJEP)</p>
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<p>Samedi 5 : Inauguration Fête patronale (Mairie-FJEP) </p> <p>Dimanche 6 : Fête patronale tournée des livrées (FJEP)</p> <p>Samedi 26 : Halloween avec défilé (Les P'tits Loups)</p>	<p>Lundi 11 : Cérémonie commémorative </p> <p>Dimanche 17 : Repas des anciens organisé par le CCAS (à redéfinir) </p> <p>Samedi 30 : Soirée dansante (FJEP)</p>	<p>Vendredi 13 : Marché de Noël (Les P'tits Loups) </p> <p>Dimanche 15 : Saint Nicolas (FJEP)</p>

Déchets ménagers



A partir du 1er janvier 2024

**Augmentation de la fréquence de ramassage des déchets recyclables -
Passage à un ramassage par semaine**

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024 TOUS LES **JEUDIS MATIN**

Janvier 04-11-18-25

Juillet 04-11-18-25

Février 01-08-15-22-29

Août 01-08-15-22-29

Mars 07-14-21-28

Septembre 05-12-19-26

Avril 04-11-18-25

Octobre 03-10-17-24-31

Mai 02-09-16-23-30

Novembre 07-14-21-28

Juin 06-13-20-27

Décembre 05-12-19-26



***Les collectes sont assurées tous les jours fériés (sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, collecte reportée le lendemain).**

Pour les collectes du matin, merci de sortir vos sacs et vos poubelles la veille au soir à partir de 19 h 00.

Il est préconisé de les sortir que lorsqu'elles sont pleines. Merci de les rentrer dès que possible après le passage du camion de collecte.

Contact : Communauté de Communes
Tél : 03.83.87.87.00



Courriel : dechets@bassin-pont-a-mousson.fr



COLLECTE DECHETS MENAGERS

La collecte des bacs s'effectue tous les jeudis matin y compris les jours fériés (sauf si le jour férié tombe le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Dans ce cas, la collecte est reportée au lendemain).

Les bacs sont à sortir la veille du jour du ramassage et doivent être rentrés dès que possible après le passage du camion de collecte.

Tri des emballages

Directement dans le conteneur* à papier

Tous les papiers

Tous les emballages en verre : bouteilles, pots et bouchons

Sans bouchon, couvercle ni opercule
Directement dans le conteneur* à verre

A la déchetterie de Pont-à-Mousson ou de Dieulouard

TOUT VENANT	DÉCHETS VERTS	MÉTAUX	BOIS	MEUBLES DÉMONTÉS	GRAVATS ET TERRE
FENÊTRES	PLÂTRE	CARTON	PILES ET BATTERIES	DÉCHETS D'ANGÈRES	DEEET LAMPES
CARTOUCHES D'ENCRE	HUILES DE FRITURE	HUILES DE VIDANGE	RADIOGRAPHIES	PNEUS DES VL (uniquement sur Dieulouard)	RÉEMPLOI

Deposez vos objets en bon état dans la benne réemploi afin de leur donner une seconde vie !

Un doute ? Une question ?

Téléchargez l'application guide du tri disponible gratuitement dans l'App Store, Google Play et Windows Phone
ou contactez la CCBPAM par téléphone au 03.83.87.87.00 ou par mail dechets@bassin-pont-a-mousson.fr

Mémo tri

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Tous les emballages de la cuisine et de la salle de bain en plastique, carton et métal

Tous les papiers

Bien vider, sans rincer et sans imbriquer
Dans le sac jaune ou directement dans le conteneur*

Couches, textiles sanitaires, lingettes, vaisselle cassée, balayures et sacs aspirateur, lières d'animaux ...

Deposez vos sacs directement dans le conteneur*

Ces déchets peuvent aller au compost !

Déchets de cuisine : épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marcs de thé et de café, essuie tout...

*Tout dépôt de déchet au pied des conteneurs est interdit, ces dépôts pouvant faire l'objet d'une contravention.

Informations déchetteries

Déchetterie de Pont-à-Mousson

Route de Vandières
Tél : 03.83.82.97.95
(Fermé le mardi)

Déchetterie de Dieulouard

Rue de Scarpone
Tél : 03.83.23.68.04
(Fermé le jeudi)

La carte d'accès est délivrée gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Pour obtenir cette carte, il vous suffit de remplir le formulaire **en ligne** et d'y adjoindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Vous pouvez ensuite soit aller retirer votre carte avec les justificatifs directement au siège ou bien transmettre votre demande par courrier. A noter : nouvelle adresse pour la Communauté de Communes :



75 Allée Louis-Camille Maillard BP 50285 54700 PONT-A-MOUSSON

Pour demander une autorisation exceptionnelle d'accès, merci de contacter le 07.86.40.98.64.

Avant de se rendre en déchetterie, les usagers doivent réserver un créneau de passage.

La prise de rendez-vous en déchetterie, se fait en ligne sur le site de la Communauté de Communes du bassin de Pont-à-Mousson : <https://www.bassin-pont-a-mousson.fr/dechetteries.htm>

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, vous pouvez contacter le 07.86.40.98.64.



Les déchetteries de la CCBPAM

2 déchetteries accessibles aux habitants du territoire :

Route de Vandières à PONT-À-MOUSSON
Rue de Scarpone à DIEULOUARD

Horaires d'ouverture pour les particuliers :

	Horaires d'été (du 01/04 au 31/10)	Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03)
Du lundi au vendredi	10h - 12h 14h - 18h30	10h - 12h 14h - 17h
Samedi	9h - 12h / 12h30 - 17h	
Dimanche	9h - 12h	

Fermeture de Pont-à-Mousson le mardi
Fermeture de Dieulouard le jeudi

Horaires d'accès pour les artisans, commerçants, associations et collectivités adhérentes :

	Horaires d'été (du 01/04 au 31/10)	Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03)
Du lundi au vendredi	10h - 11h 17h30 - 18h30	10h - 11h 16h - 17h

Fermeture de Pont-à-Mousson le mardi
Fermeture de Dieulouard le jeudi

Transport urbain

Le réseau de transport fonctionne aux horaires habituels. Des mesures sanitaires spécifiques sont toutefois mises en place afin de limiter les risques de propagation du COVID-19. Il est demandé aux usagers de monter à l'avant des bus et de se munir d'un titre de transport qui sera gracieusement mis à disposition.

La CCBPAM invite les usagers à limiter l'usage des transports en commun au strict nécessaire dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Mise en application des gestes barrières

Conformément à la législation nationale :

- Le port du masque est obligatoire dans les transports dès 11 ans ;
- Il est recommandé aux usagers de se laver régulièrement les mains ;
- Il est également recommandé aux usagers de conserver des distances de sécurité autant que possible.

Toute personne voyageant sans titre de transport ou avec une carte non validée s'expose à une sanction lors d'un contrôle par les agents.

Ils se valident à chaque montée, même lors d'une correspondance, votre voyage restant valable une heure. Le tarif réduit est appliqué pour les personnes handicapées et pour les familles nombreuses de trois enfants (ou plus) sur présentation du livret de famille.

CONTACT Agence LEBUS

14, place Thiers

54700 PONT A MOUSSON

Tél. : (33) 03 83 81 37 21

Fax : (33) 03 83 83 19 43

Courriel : agencelebus.pam@gmail.com

Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Paul MARCO Responsable du Service Transports – Réseau « Le BUS »

NOUVELLE ADRESSE :

75, Allée Louis-Camille Maillard BP 50285 54700 Pont-à-Mousson

Tél. : 03 83 87 87 00

Courriel : transports@bassin-pont-a-mousson.fr

Informations

PETIT RAPPEL : depuis 2022 !

Réalisez vos demandes d'urbanisme en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de réaliser vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme dans une démarche simplifiée et sans frais.

- **Gagnez du temps !** Faites votre demande à tout moment et où que vous soyez,
- **Évitez les frais !** plus de reprographie de documents ou d'affranchissement en recommandé ; vous déposez vos dossiers numérisés en ligne.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les dossiers en urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme) se font en ligne sur internet.

La procédure vous permettra de créer votre dossier de demande en remplissant le formulaire CERFA adapté et en fournissant les pièces indispensables au traitement de votre dossier.

Vous aurez besoin de fournir vos coordonnées (nom, prénom, adresse et date de naissance) et une adresse e-mail valide lors de votre inscription au portail pour que la Mairie puisse vous identifier et traiter votre demande.

IMPORTANT : Les dossiers déposés en mairie par voie papier continueront à être traités, un certificat de dépôt vous sera fourni mais ils ne seront enregistrés qu'après numérisation.

Pour accéder à ce nouveau service rendez-vous sur le lien de télédéclaration suivant :

NORROY lès PAM : <https://sve.sirap.fr/#/054403/connexion>

ATTENTION : les éléments à transmettre pour une demande d'autorisation déposée sur la téléprocédure sont identiques à ceux à fournir dans le cadre d'une demande sur support papier. Si vous avez des questions concernant l'élaboration de votre dossier, contactez le service Urbanisme de la Mairie.

Ma Commune Connectée

L'application Ma Commune Connectée fait partie du service MaCommuneConnectée.fr.

Ce service offre aux Communes de France la possibilité de communiquer plus rapidement, directement et facilement avec leurs habitants.

Pensez donc à l'installer !

L'application vous permet de suivre les informations publiées par votre Commune. Généralement, vous allez retrouver des informations relatives à son actualité, des événements à venir (Repas, vide-greniers, réunions, infos pratiques...), des rappels ou des modifications (Horaires d'ouverture de la Mairie, coupure d'électricité ou d'eau, report d'un événement...).

La Commune est libre de ses publications.

Grâce au système de notifications, vous êtes informé lorsqu'une nouvelle publication est disponible.

Vous pouvez choisir de recevoir seulement des notifications pour les informations ayant un certain degré d'importance.

Par exemple, si vous choisissez d'activer les notifications pour les informations importantes ou urgentes, vous n'aurez pas de notifications lorsque votre Commune publiera sur son actualité, mais vous recevrez une notification lorsque celle-ci utilisera notre service pour vous avertir d'une prochaine coupure d'électricité due à une opération de maintenance programmée sur le réseau électrique.

C'est votre Commune qui au moment de la création d'une publication, juge de son importance.

Pour pouvoir utiliser l'application, il est nécessaire de s'inscrire avec une adresse e-mail. Si vous avez des problèmes d'utilisation vous pouvez nous contacter à support@macommuneconnectee.fr


Ma Commune Connectée.fr
Nouveau service disponible à
Norroy-lès-Pont-à-Mousson
Télécharger l'application
Ma Commune Connectée
sur votre smartphone ou tablette pour recevoir les
informations publiées par votre Commune



Plus d'informations sur macommuneconnectee.fr

Apple et le logo Apple sont des marques de Apple Inc. Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google LLC.

Vous pouvez également vous connecter à notre site internet :

www.norroyam.fr

Les règles de civilité à respecter

Il est demandé aux automobilistes de respecter les limitations de vitesse dans tout le village.

Lors de stationnement à l'école ou à la boulangerie de ne pas laisser le moteur allumé pour la tranquillité de tous et éviter la pollution par les gaz d'échappement.



Nos amis les animaux ne sont pas admis à la boulangerie ou à l'école.

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur petit compagnon. Des distributeurs de « toutou nets » ont été installés à 10 points dans tout le village.



Nuisances sonores

Régulièrement des plaintes arrivent à la mairie ou auprès de Monsieur le Maire ou auprès de conseillers.

- Nuisances sonores nocturnes lors de fête chez les voisins
- Nuisances sonores diurnes le dimanche lors de tonte ou de bricolage
- Nuisances sonores nocturnes en semaine ou week-end

Il est rappelé aux adolescents que le manque de respect vis-à-vis de riverain n'est pas tolérable.

Un peu de civilité serait bien pour tout le monde et éviterait bien des ennuis à certains...



ET ENCORE !!! Rappel des horaires pour les travaux bruyants : suivant le règlement sanitaire départemental

De 8 h 00 à 20 h 00 en semaine

De 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 le samedi

De 10 h 00 à 12 h 00 les dimanches ET jours fériés



Nuisances olfactives

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler ses déchets et déchets verts dans son jardin.

Merci à tous de bien vouloir respecter ces petites règles, pour la bonne entente entre voisins.

Numéros d'Urgences

Pour toute urgence, composez le **15** et le **112** depuis un téléphone portable.

Le SAMU assure une consultation médicale téléphonique 24 h / 24 h. Il vous mettra en relation avec un médecin régulateur hospitalier.

SAMU : 15
POLICE : 17
POMPIERS : 18
SOS MEDECINS : 0 820 87 86 85
Centre antipoison : 03.83.32.36.36

Drogues alcool tabac info
services **113**

SOS Enfance maltraitée **119**

www.allo119.gouv.fr

Violences conjugales et Violences faites aux femmes

(Victime ou témoin)

Appelez le **3919**

Hébergement d'urgence :

Service d'accueil et d'orientation du Val de Lorraine Pont-à-Mousson

.....03 83 83 33 00

Soirs, week-ends, jours fériés.....03 83 82 92 14

Harcèlement scolaire

Appelez le **3020**

Cyberviolences

Appelez le **3018**

Urgence Électricité : ENEDIS 09 72 67 50 54

Urgence Gaz : GRDF 0 800 47 33 33

Mairie de Norroy

39 rue Abbé Paul Varney

54700 Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 03 83 81 13 62

Heures de permanence :

Lundi et vendredi de 15 h 00 à 18 h 00

Mardi, mercredi et jeudi de 08 h 30 à 11 h 30

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Adresse mail : mairie.norroypam@orange.fr

Site internet officiel : www.norroypam.fr

Compte Facebook : Mairie de Norroy les Pont à Mousson

Commune connectée : Norroy les Pont-à-Mousson



Groupe scolaire Charles Gazin

11 Bis rue de la Taie

54700 Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 03 83 82 22 37

Adresse mail : ecole.norroy@wanadoo.fr

La Directrice est Mme GUIET Elise



Périscolaire

11 rue de la Taie

54700 Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 09 70 51 15 08

Adresse mail : periscolaireacmnorroylespam@gmail.com

La Directrice est Mme SCHNEGG Coralie



BONNE ANNÉE

2024

Prenez bien soin de vous

Et de vos proches

Distribué gratuitement par la Mairie de Norroy les Pont-à-Mousson

Publication

Sandrine GARÇON

Equipe de rédaction

Sandrine GARÇON, Marie-Pierre VANECK,
Céline BLIN, Laurence EPIS, Stéphanie BONNE

Impression

AKSEO
1, Place Saint Antoine
54700 PONT A MOUSSON